



## Déclaration liminaire au CTL du 7 avril 2016

Ce 31 mars, la puissante journée de grève et manifestations rassemblant plus d'un million de personnes dans 260 villes a démontré la détermination sans faille des étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es à obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux.

Dans le Var, cette journée de mobilisation a été un succès : 8000 manifestants à Toulon, 600 à Draguignan, 400 à Brignoles.

Les trois versants de la fonction publique étaient largement représentés. En effet, il faudrait être naïf pour croire que le secteur public ne serait pas touché si ce projet était validé : la décentralisation des négociations dans le public signerait la fin des statuts nationaux.

Pour la Ministre du travail, "les fonctionnaires n'étaient pas concernés". Ce sont pourtant 17% des agents des agents des finances Publiques qui ont fait grève.

Pour nos organisations syndicales SOLIDAIRES, FO et CGT, il est bien évident que nombre d'agents des Finances se sentent concernés car c'est bien le monde du travail du Public comme du Privé qui est visé par ce projet de loi régressif. A en croire les sondages, une majorité de français soutient ce mouvement social. Bien que le texte ait été déjà modifié, 70% de la population demeure favorable à son retrait, estimant que sa philosophie globale reste inchangée.

Le Président de la République et son gouvernement doivent entendre cette vague de fond qui rejette la régression sociale, la compétitivité au seul détriment des salariés, l'austérité généralisée accompagnée de la casse des Services Publics avec pour seuls bénéficiaires, la frange la plus aisée de la population.

En ce qui concerne ce CTL, nous ne pouvons passer sous silence l'absence de réponse valable à la demande formulée par les agents concernant l'accueil CAF en libre service dans certains de nos accueils. Les agents et nos organisations syndicales réitérons notre demande de retrait de ces points libre-service.

Nous avons appris que certains Directeurs Départementaux n'ont pas appliqué ce déploiement, pourtant prévu dans la note nationale. Pourquoi le DDFiP du Var refuse-t-il

d'entendre les agents et prend-il le risque d'une explosion dans nos accueils déjà bien chargés ?

Etes-vous incapable de faire mesurer au DGFIP que cette mission, qui n'est pas la nôtre, dépasse largement nos moyens, lesquels sont en diminution constante ?

Comme nous l'avions demandé, vous annoncez enfin vos intentions en matière d'évolution des structures. Il aura fallu la manifestation d'une centaine d'agents le 15 mars pour que la DDFiP daigne enfin communiquer sur ses projets.

Les Trésoreries de Cotignac-Carcès et de Rians seraient fermées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Lors du CTL du 22 janvier 2016, nous vous avons interrogé sur ces restructurations, et d'après vous, rien n'était prévu en 2016. Il s'agit donc d'une annonce mensongère car il ne s'agit pas d'opérations 2017, mais bien d'actions millésimées 2016 que vous aviez gardé cachées. En effet, vous allez devoir présenter en CTL ces fermetures à l'automne 2016 et les opérations de transfert se prépareront fin 2016, y compris pour les agents concernés qui perdront leur commune d'affectation.

Vous jouez donc sur les mots en annonçant un projet pour 2017.

Cette annonce trop tardive n'a pas permis aux agents qui l'auraient souhaité de participer au mouvement national de mutation 2016.

A contrario, et dans le cadre d'une bonne gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), il serait indispensable que la DGFIP communique d'ores et déjà sur les restructurations 2018. Dès lors, nous exigeons que vous informiez les personnels et leurs représentants de ces perspectives.

Vous ne serez pas surpris en apprenant que nous sommes opposés à la fermeture de ces deux trésoreries. Attachées à un service public de qualité et de proximité, les organisations syndicales représentatives refusent de prendre part à la casse du maillage territorial, à la casse de l'emploi public. En fin d'année 2015, certaines fermetures programmées ont été annulées par le Ministère. Aidé de votre grande force de persuasion, avez-vous soumis cette idée à votre hiérarchie ?

Nous vous rappelons que c'est la DGFIP qui est la seule responsable de la situation difficile de ces centres des Finances Publiques. En effet, les vacances de poste sont du ressort de la DDFiP et de la Direction Générale. En région parisienne ou dans les Alpes Maritimes, la DGFIP affecte des agents en première affectation pour combler les vacances. Dans le Var, quand il s'agit d'un poste hors agglomération, cela ne gêne personne de laisser la moitié des sièges vides. Cela permet même au bout du compte, de justifier la fermeture du poste. De plus, lors de la fusion, il avait été indiqué aux ex-agents de la DGI qu'ils pourraient postuler sur des sites proches de leur domicile. Cette possibilité leur est enfin offerte depuis septembre 2015... mais vous fermez les postes !

L'autre argument qui consiste à dire qu'avec 5 agents, chef de poste compris, la trésorerie serait fragilisée est une injure au bon sens. En effet, le réseau a fonctionné durant des décennies avec un grand nombre de Trésoreries à effectif réduit. Cela n'a posé des

problèmes qu'à partir du moment où les décideurs de BERCY ont choisi de fermer des postes comptables.

Et pourtant, sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

En résumé, vous poursuivez la désertification des communes rurales en éloignant encore les services des usagers à savoir de **18 km** pour Cotignac-Carcès et **29 km** pour Rians.

Ces fermetures de postes et services que vous proposez sont la conséquence des suppressions d'emplois, des restructurations, mais surtout de la décision de réduire la voilure d'un réseau qui s'éloigne de plus en plus physiquement des usagers, lesquels devront composer avec la proximité virtuelle d'un service en ligne dont chacun connaît les limites. Tant pis pour toutes celles et ceux qui n'ont ni ordinateur, ni internet, ou qui se trouvent en zone blanche!

Les organisations syndicales représentatives du département ne partagent absolument pas votre vision du service public et s'opposeront à toutes ces restructurations qui ne répondent pas aux services devant être rendus aux usagers, aux besoins de notre administration et aux agents qui exercent les missions.

Nous ne manquerons pas d'alerter les élus et la population des conséquences de vos projets néfastes. Cependant, vous pouvez aussi nous annoncer aujourd'hui que vous renoncez à ces fermetures.

Par ailleurs, comment ne pas, d'ores et déjà, dénoncer les dégâts humains qui découleront de la fermeture de la recette des Finances de DRAGUIGNAN ? En effet, au lieu de redéployer les emplois au plus près de DRAGUIGNAN, vous transférerez 6 emplois sur 8 à TOULON, soit à 86 km de distance.

Rien de moins sûr que les agents suivent la mission! Quel casse tête pour les RH !

Au passage, les plans présentés aux représentants du personnel pour le réaménagement de BESAGNE ne prenaient pas en compte ces emplois. Comment intégrez-vous ces sièges supplémentaires dans la Direction unifiée ?

S'agissant de la création des PCRPs, nous vous écrivions dans la liminaire intersyndicale des représentants élus au CTL du Var du 13 octobre 2015 : « Comment pourrions-nous siéger placidement, valider une coquille creuse et assumer de ne pas avoir obtenu les éclaircissements, les garanties nécessaires et indispensables pour rassurer les agents ? ». Nous réaffirmons que la DDFIP aurait dû bâtir le projet PCRPs à partir des missions, puis des liaisons entre les structures, pour enfin en déduire le calibrage des emplois. Elle a préféré faire le contraire en dépit du bon sens.

En conséquence, vous formalisez tardivement les cadres d'intervention des services concernés. Vous fournissez les protocoles entre SIP et PCRPs, entre PCE et SIE, entre pôle

enregistrement et PCR. Aucun protocole n'est présenté sur les relations entre PCR et PCE. Faut-il en conclure qu'il s'agit de la fusion déjà programmée de ces deux entités?

Pour finir, le rattachement de l'enregistrement à la publicité foncière est présenté comme inéluctable. Pourtant, le DDFiP des Alpes Maritimes qui venait d'acter le même projet en CTL, a fait machine arrière et annule sa décision.

Pour notre part, nous considérons que la formule actuelle fonctionne, même s'il existe toujours des problèmes de moyens, en particulier d'effectif. Le rattachement au SPF n'est pas plus justifié que le rattachement à un SIE. En revanche, cette réforme implique des déménagements. Des agents affectés font déjà savoir qu'ils ne souhaiteront pas suivre la mission dans les nouvelles conditions.

Les agents sont fatigués des restructurations permanentes.

Nous n'avons qu'une chose à vous dire : « ne touchez à rien, renoncez à ce projet comme l'a fait le DDFiP des Alpes Maritimes ».

Aujourd'hui, vous avez l'occasion d'annoncer de bonnes nouvelles en suspendant tous ces projets de fermetures et de transferts. Il est encore temps d'arrêter la casse.